

[www.agriculture-dromoise.fr](http://www.agriculture-dromoise.fr)

## Publication du 30/06/2022

Par arrêté préfectoral n°26-2021-12-15-00007 en date du 15 décembre 2021, le site [www.agriculture-dromoise.fr](http://www.agriculture-dromoise.fr) est habilité à publier, pour l'année 2022, les annonces judiciaires et légales dans le département de la Drôme et s'engage à ne pas modifier la présentation et la rédaction des annonces une fois celles-ci publiées.

### **EARL TROLLAT THIBAUT**

Suivant acte SSP en date à MIRABEL AUX BARONNIES du 22/06/2022, Il a été institué une E.A.R.L. sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : **TROLLAT THIBAUT.**

Siège : MIRABEL AUX BARONNIES (26110), Les Blaches.

Durée : 99 ans.

Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, et plus précisément dans les domaines suivants : vignes, olives, vergers, élevage bovin, apiculture, culture des lavandes, sans que cette énumération soit limitative.

Capital : 7 500 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

Gérance : M. Thibaut TROLLAT, Exploitant agricole, 22 Rue Roumanille 84110 VAISON LA ROMAINE, en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée.

Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime. Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Pour avis - La gérance

Annonce publiée le 30/06/2022

Annonce N° AL 01-30062022